

## **Recommandation du Conseil scientifique du Département Sciences humaines et sociales**

### **Prime d'excellence scientifique**

Le Conseil scientifique du Département des Sciences humaines et sociales considère que le système de la « Prime d'excellence scientifique » institué par le décret du 8 juillet 2009 est inadapté à la recherche, qui est une activité collective, et qu'il provoquera de graves dysfonctionnements des laboratoires et des instances d'évaluation.

Il recommande que les ressources destinées à cet usage soient affectées aux promotions des chercheurs et des ITA, d'une part, aux équipes ou aux laboratoires où exercent les titulaires de distinctions scientifiques, d'autre part.

Il recommande également que soit confiée au C3N la tâche d'élaborer et de proposer les solutions alternatives.

*Recommandation votée à l'unanimité.*

10 septembre 2009